

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

# F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

CRD1

## PROGRAMME COMMUN FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

#### Vingt-deuxième session

Répartition des compétences et droits de vote entre l'Union Européenne et ses États membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Point	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour <b>Compétence États membres.</b> <b>Vote États membres<sup>1</sup>.</b>	CX/FFV 22/22/1
2	a) Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités  – 43 <sup>ème</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius (norme pour les noix de cajou) <b>Compétence partagée.</b> <b>Vote États membres.</b>  – 44 <sup>ème</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius (l'étiquetage des récipients de denrées alimentaires non destinés à la vente au détail et les modifications corollaires) <b>Compétence partagée</b> <b>Vote Union européenne.</b>  – 29 <sup>ème</sup> session du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités [Norme pour les dattes (CXS 143-1985) et l'avant-projet de norme pour les dattes fraîches] <b>Compétence partagée.</b> <b>Vote États membres.</b>	CX/FFV 22/22/2
	b) Questions relatives à la normalisation des fruits et légumes frais découlant d'autres organisations internationales  <b>Compétence partagée.</b> <b>Vote États membres.</b>	CX/FFV 22/22/3

<sup>1</sup> L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

3	<p>Avant-projet de norme pour les oignons et les échalotes (à l'étape 4)</p> <p>– Observations en réponse à la CL 2021/84-FFV à l'étape 3</p> <p>Compétence partagée.</p> <p>Vote États membres.</p>	<p>CX/FFV 22/22/4</p> <p>CX/FFV 22/22/4 Add. 1</p>
4	<p>Avant-projet de norme pour les baies (à l'étape 4)</p> <p>– Observations en réponse à la CL 2021/85-FFV à l'étape 3</p> <p>Compétence partagée.</p> <p>Vote États membres.</p>	<p>CX/FFV 22/22/5</p> <p>CX/FFV 22/22/5 Add. 1</p>
5	<p>Avant-projet de norme pour les dattes fraîches (à l'étape 4)</p> <p>– Observations en réponse à la CL 2021/86-FFV à l'étape 3</p> <p>Compétence partagée.</p> <p>Vote États membres.</p>	<p>CX/FFV 22/22/6</p> <p>CX/FFV 22/22/6 Add. 1</p>
6	<p>Document de discussion sur le glossaire de termes utilisés dans la Norme-Cadre des normes Codex pour les fruits et légumes frais</p> <p>Compétence partagée.</p> <p>Vote États membres.</p>	<p>CX/FFV 22/22/7</p>
7	<p>Examen des propositions pour les nouveaux travaux (réponses à la CL 2021/79-FFV)</p> <p>Compétence partagée.</p> <p>Vote États membres.</p>	<p>CX/FFV 22/22/8</p>
8	<p>Autres questions</p> <p><i>La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonctions des sujets traités (document non disponible).</i></p>	
9	<p>Date et lieu de la prochaine session</p> <p>Compétence États membres.</p> <p>Vote États membres.</p>	
10	<p>Adoption du rapport</p> <p>Compétence États membres.</p> <p>Vote États membres.<sup>2</sup></p>	

<sup>2</sup> L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.